



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Une séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le 10 octobre 2023 à 20h à l'Hôtel-de-Ville au 111, rue Hôtel-de-Ville, Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivant :

91, rue Couture

La demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme :

• Construction d'un 2^e garage détaché selon le règlement de zonage 324-2014.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Odilon-de-Cranbourne, ce 18 septebmre 2023.

Dominique Giguère

Directrice-générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Dominique Giguère, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public cihaut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 18e jour du mois de septembre 2023, entre 8h00 et 12h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 septembre 2023.